



# RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020-2021

# SOMMAIRE

## Introduction p.4

### 1. Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère p.5

- Désimperméabilisation des extérieurs au collège de Beynost **p.6**
- La plateforme de covoiturage mov'ici se renouvelle **p.6**
- le SPPEH **p.7**
- Le Département de l'Ain, partenaire du Plan d'Action Concerté pour la Transition Ecologique du Grand Genève **p.8**
- Toiture photovoltaïque sur les bâtiments de la Banque Alimentaire **p.9**
- Un nouvel indice de qualité de l'Air **p.9**

### 2. Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources p.10

- Projets phares de la politique de l'eau du Département **p.11**
- Guides 20 ballades dans les ENS **p.11**
- une reconnaissance internationale pour les zones humides de l'Ain, grâce à RAMSAR **p.12**
- Le plan nature **p.13**
- La protection des amphibiens à Sainte-Croix **p.13**

### 3. Agir pour la qualité de vie p.14

- Lancement de la Viasaõna **p.15**
- Schéma départemental de développement de l'enseignement artistique : projets phares **p.16**
- Sortie du Guide du Routard de l'Ain **p.17**
- COVID-19 - les aides aux entreprises **p.17**
- Routes départementales et développement durable **p.18**
- Rénovation thermique du collège de Saint-Rambert **p.20**

### 4. Favoriser la cohésion sociale et de la solidarité entre territoires et entre générations p.21

- Les projets phares du dispositif « E3D » **p.22**
- Renouvellement de la convention du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) 2021-2023 **p.22**
- Contractualisation 2022-2023 - 23 réunions cantonales **p.23**
- Projet d'observatoire départemental de l'habitat **p.23**
- Démographie médicale : l'Ain, département de la télémédecine clinique **p.24**
- La gestion de la crise covid : le Département au rendez-vous **p.23**

### 5. Favoriser des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables p.26

- Construction en bois local **p.27**
- La Poste adresse un certificat de neutralité carbone au Département **p.27**
- Bilan annuel et actions phares d'Agrilocal **p.28**
- Le grand carénage de la Centrale du Bugey **p.29**
- Inauguration de la recyclerie du Pays Bellegardien **p.29**
- Schéma de mobilité à l'échelle départementale **p.30**
- composteur digesteur Upcycle de Thoiry **p.33**



**Jean DEGUERRY**  
Président du Département  
de l'Ain



*Les conseillers départementaux de l'Ain ont fait du développement durable l'une de leurs priorités. Depuis 2015, les actions accomplies par le Département sont nombreuses et ambitieuses.*

*Transition énergétique et préservation de l'environnement sont mises en œuvre de façon très opérationnelle : réduction de la consommation énergétique de nos bâtiments, approvisionnement local et bio de la restauration collective, labellisation d'espaces naturels sensibles, désimperméabilisation de cour de collège, plan nature, mobilités douces, circuits courts, recycleries, adaptation des mobilités et des routes, ...*

*Loin de l'écologie punitive et incantatoire, le Département est sur tous les fronts pour agir en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources.*

*Jacques Chirac avait déclaré : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». Le Département a fait le choix d'agir et de ne pas regarder ailleurs. La préservation de la ressource en eau et des forêts sera d'ailleurs l'une des priorités du mandat 2021-2028.*



**Jean-Yves FLOCHON**  
Délégué à l'agriculture,  
à la préservation  
de la biodiversité et  
des ressources (eau,  
air, sol, forêt) et à  
l'environnement



*Le Département agit au plus près du quotidien des Aindinois. Il est l'acteur de proximité par excellence. Il est le premier partenaire des communes et des communautés d'agglomération.*

*Au travers de la commande publique, il veille à agir au travers de prestations écologiquement responsables et poursuit ses missions dans une perspective de développement durable.*

*L'environnement concerne tous les domaines de nos vies et donc toutes nos actions.*

*Chaque jour, des efforts sont demandés aux particuliers pour être plus vertueux et respectueux de l'environnement. Dans une même logique, le Département conduit une politique audacieuse en faveur de la préservation des ressources et donc de notre maison commune.*

*Là où d'autres départements ont fait le triste choix de ne plus intervenir sur la préservation de la ressource en eau et sur les questions d'assainissement, le Département de l'Ain a fait le choix d'une politique de l'eau ambitieuse et intégrée à sa contractualisation avec les communes.*

*Je tiens à rappeler que le Département consacre 7,5 M€ pour l'eau et l'assainissement et flèche 4 M€ au titre de la transition écologique. Tout cela s'ajoute aux nombreuses actions menées par le Département en faveur de l'environnement.*

*Le rapport développement durable vous donne un aperçu de l'action environnementale du Département. En poursuivant nos efforts avec réalisme et volonté, nous bâtissons peu à peu un département qui, à l'horizon 2030, aura sans doute bien évolué et changé de facettes.*

# INTRODUCTION

Le développement durable regroupe des enjeux à long terme qui concilient la protection de l'environnement, l'efficacité économique et l'épanouissement social, dans le souci des générations futures.

La loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Il s'agit d'établir d'une part un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ; et d'autre part un bilan des politiques publiques et orientations mises en œuvre par la collectivité sur ce territoire.

Le Département de l'Ain mène une politique engagée en faveur du développement durable. Il a choisi pour toutes ses actions de privilégier le long terme, de ne pas se satisfaire d'approches limitées ou sectorielles, d'intégrer le développement durable comme critère de mise en œuvre de l'ensemble de ses politiques publiques.

Le présent rapport présente alors une photographie non-exhaustive des actions en faveur du développement durable à l'échelle départementale. Ces différentes actions répondent à plusieurs objectifs : lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, agir pour la qualité de vie, favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations, favoriser les modes de production et de consommation responsables.

# 1

## Lutter contre le changement climatique et agir pour la protection de l'atmosphère

Grâce à ses compétences en aménagement du territoire d'habitat, de collège, de gaspillage alimentaire..., les leviers d'actions sont concrets pour le Département en matière de lutte contre le changement climatique. Les actions présentées ci-dessous en sont l'illustration.

# DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET VÉGÉTALISATION DE LA COUR DU COLLÈGE DE BEYNOST

Le collège de Beynost a été construit en 2004 et accueille environ 520 élèves. La cour de récréation, en forme de demi-disque, orientée Sud-Est, est très exposée aux rayonnements solaires. Or cette cour, d'une surface de 2750 m<sup>2</sup> (hors préau), n'est végétalisée qu'à hauteur de 65 m<sup>2</sup>. Le reste est en bitume imperméable. Quatre arbres y ont par ailleurs été implantés, mais deux d'entre eux survivent difficilement, a priori par manque d'eau. Le problème principal de cette cour de récréation est le haut niveau d'inconfort en été et en mi-saison dû aux fortes chaleurs provoquées par le manque de protections solaires et la montée en température du bitume. Les eaux de pluie sont actuellement traitées à la parcelle via des puits d'infiltration. Ces eaux ne sont toutefois pas valorisées.

Afin d'améliorer le confort thermique des usagers, désimpermeabiliser une partie de la cour et valoriser l'eau de pluie, un projet de transformation de la cour a été développé en collaboration entre la Direction de Bâtiments du Département et l'Atelier Chardon Paysages. Ce projet prévoit de désimpermeabiliser et végétaliser une surface de 540 m<sup>2</sup> de la cour, divisée en deux espaces :

- en périphérie Sud de la cour, un arc de 390 m<sup>2</sup> mélangeant bosquets densément plantés et squares pavés à l'eau est créé.
- un linéaire de quatre espaces végétalisés de touffes basses et arbres tiges est planté le long de la façade exposée au Sud.

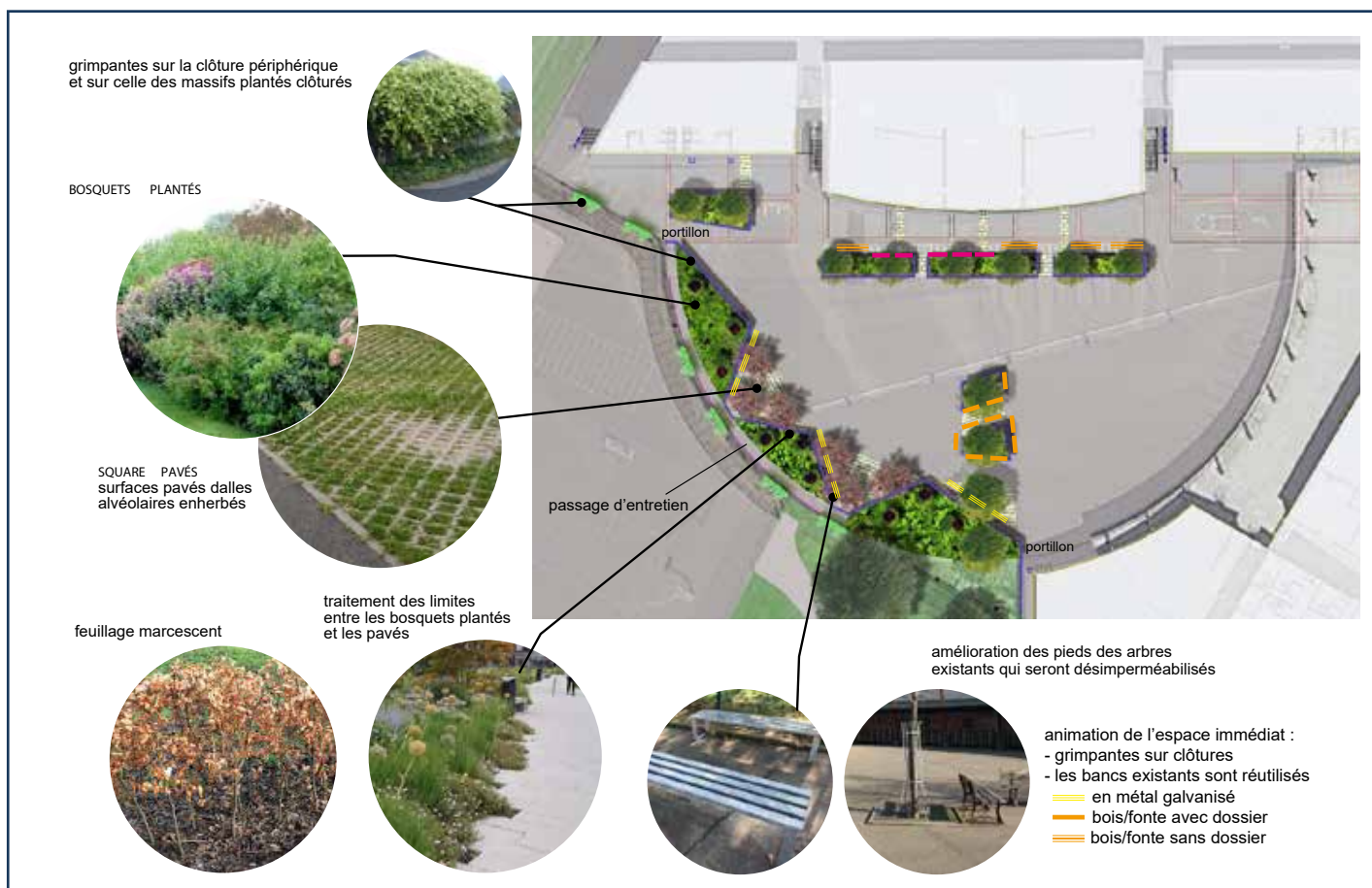
L'eau de pluie des toitures du bâtiment principal est par ailleurs récoltée pour alimenter le jardin linéaire. Les travaux sont prévus pour l'été 2021.

Cette opération offre par ailleurs un support concret au collège pour développer un projet pédagogique ancré dans leur démarche développement durable. Des propositions ont été développées dans de nombreuses matières, comme les sciences de la vie et de la terre, la géographie, les mathématiques ou encore l'éducation sportive et physique. Ce projet sera l'occasion d'impliquer un grand nombre d'acteurs internes et externes au collège (élèves, enseignants, personnel encadrant, parents d'élèves, collectivités locales, LPO...) autour des questions centrales de la gestion de l'eau potable, la protection de la biodiversité et le réchauffement climatique.

Cette intervention s'inscrit dans l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse « Un coin de verdure pour la pluie » qui offre des aides financières pour les travaux de désimpermeabilisation des sols et de végétalisation des cours d'établissements scolaires incluant une gestion des eaux pluviales des surfaces imperméabilisées résiduelles et la sensibilisation et la communication sur ces sujets.

Chiffres clés :

- estimation travaux : 84 000 €
- surface désimpermeabilisée : 540 m<sup>2</sup>



# CANDIDATURE DÉPARTEMENTALE POUR LA MISE EN PLACE DES SERVICES PUBLICS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT DANS L'AIN



Marie Moissonnet, directrice de l'ALEC 01, et Sylvain Brunier, conseiller énergie, devant une copropriété en cours de rénovation énergétique.

Soucieux de développer une politique ambitieuse de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire, et afin d'offrir aux Aindinoises et Aindinois un égal accès au service public de la performance énergétique de l'Habitat (SPPEH), le Département de l'Ain a initié en juin 2017 une réflexion sur le développement d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat (PTRE) à l'échelle de son territoire, en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC 01).

À l'issue de cette collaboration fructueuse, le Département a choisi de porter une candidature unique au nom des 14 EPCI pour la mise en place du Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat dans l'Ain. Outre les financements régionaux et du SARE (dispositif C2E), le Département apporte une contribution financière de 216 000 €.

Dans le cadre du SPPEH, les propriétaires occupants et les locataires peuvent bénéficier d'une visite diagnostic à domicile pour prioriser les travaux nécessaires... et l'accompagnement se poursuit jusqu'à l'analyse des devis avec les particuliers et jusqu'à la réception des travaux. Pour bénéficier de cet accompagnement, une petite somme (~150€) est demandée aux utilisateurs du service pour garantir leur engagement dans une démarche de rénovation énergétique.

Le SPPEH est cofinancé par l'État, la Région, le Département et les EPCI ; l'opérateur de la démarche est l'ALEC 01. L'ALEC 01, qui se transforme en « SPL », Société Publique Locale, en 2021 pour exercer la plénitude de ses missions, est aussi l'opérateur local de la campagne nationale « FAIRE » lancée par l'État.

# LE DÉPARTEMENT DE L'AIN, PARTENAIRE DU PLAN D'ACTION CONCERTÉ POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU GRAND GENÈVE



Pour poursuivre la dynamique engagée lors des Assises Européennes de la Transition Ecologique, en 2019, les instances du Grand Genève ont entamé un processus pour placer la transition écologique au cœur des planifications et actions transfrontalières. Le « PACTE Grand Genève » (« Programme d'Actions Concerté pour la Transition Ecologique du Grand Genève ») est programmé du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au printemps 2023. Il doit permettre la construction d'une stratégie et la définition d'un plan d'actions.

En tant que membre du GLCT Grand Genève, le Département de l'Ain porte une attention particulière à la dimension environnementale du développement du territoire franco-valdo-genevois.

Dans le cadre du projet, le Département de l'Ain propose une animation à destination des collégiens, au sujet de l'alimentation durable et du gaspillage alimentaire. C'est l'occasion de poursuivre

l'expérience du Département en la matière (le challenge anti gaspi, proposé dans les collèges pendant 5 ans, et ayant sensibilisé plus de 45 collèges du Département).

L'année 2020 a été l'occasion de travailler au montage global de la démarche, d'identifier des projets pilotes de transition écologique, permettant d'illustrer et accompagner le PACTE GG.

En 2021, le forum d'agglomération du Grand Genève a été saisi via le GLCT Grand Genève, pour participer au projet et émettre un avis et des propositions concernant le scénario de transition écologique.

La participation du Département de l'Ain s'élève à un budget total estimatif de 116 250 €, dont 40 687,50 € (35%) en autofinancement sur une durée de 36 mois. Des fonds européens FEDER sont sollicités à hauteur de 65%, soit 75 562,50 €.

## LA PLATEFORME DE COVOITURAGE MOV'ICI SE RENOUVELLE

Le Département de l'Ain est partenaire de la plateforme de covoiturage régionale « Mov'ici ». Il s'agit d'une plateforme de mise en relation de conducteurs et de passagers, gratuite pour les utilisateurs. De nombreuses animations pour développer le covoiturage sont réalisées pour dynamiser les usages de la plateforme. Elle est particulièrement adaptée pour le covoiturage sur des trajets quotidiens, notamment domicile-travail.

Sur la plateforme, des communautés réunissent par exemple tous les utilisateurs du site d'une même entreprise, et permet de covoiturer prioritairement avec les utilisateurs identifiés dans la communauté. Dans l'Ain, 19 communautés existent, réunissant des membres de manière plus identifiés. C'est dans l'Ain que la

dynamique de création de communautés est la plus forte.

En 2020, un nouveau graphisme a été développé pour rendre l'usage encore plus pratique, tant sur l'application mobile que sur le site web.

Dans l'Ain, plusieurs actions de développement du covoiturage et des alternatives à la voiture individuelle sont animées par l'ALEC 01 : l'animation d'un réseau de relais de mobilité, l'accompagnement d'un territoire sur les problématiques de mobilité chaque année, la promotion du covoiturage en entreprise via le programme PEND'AURA +...





# UNE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE



Le Département de l'Ain, dans le cadre de ses compétences sociales, est un partenaire historique de la Banque Alimentaire de l'Ain.

La Banque Alimentaire de l'Ain possède une plateforme d'expédition permettant de stocker aux 56 associations et CCAS dont elle est partenaire d'une partie des 1000 tonnes annuelles de denrées alimentaires destinées aux familles les plus démunies. La plateforme est notamment composée de chambres froides (en frais et surgelé), très consommatrices en énergie. C'est pourquoi une stratégie

de production d'énergie a été menée par la Banque Alimentaire. Au moment de la construction du bâtiment, le renforcement de la structure a été prévu, ce qui permet désormais l'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment adapté.

Dans ce cadre, une aide a été attribuée par le Département de l'Ain, en février 2021, en faveur du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la Banque Alimentaire à Bourg-en-Bresse. Le coût total du projet est de 261 070 € et l'aide du Département s'est élevée à 20 000 €.

## UN NOUVEL INDICE DE QUALITÉ DE L'AIR

Les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) dont Atmo Auvergne Rhône-Alpes pour notre territoire, calculent et publient chaque jour un indice de la qualité de l'air appelé indice ATMO. A partir du 1er janvier 2021, cet indice évolue.

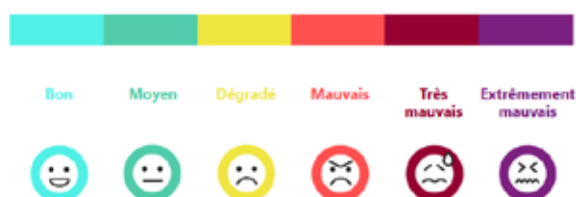
Cet indice est défini par l'État en concertation avec les AASQA. Ses modalités sont précisées dans un arrêté ministériel. Inchangé depuis 26 ans. Ce nouvel indice apporte des évolutions notables au regard des enjeux de santé publique. Il permet de mieux appréhender la pollution dans toute sa diversité, et répond davantage aux attentes des citoyens qui souhaitent une information localisée et contextualisée leur permettant d'adapter leur comportement et de préserver leur santé lors des journées très polluées.

Contrairement à précédemment, le nouvel indice intègre la mesure des PM2.5 (particules très fines) et aligne ses seuils sur l'indice européen, tout en se rapprochant des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé. La mesure à l'échelle de toutes les communes du territoire, et non plus dans les agglomérations

de plus de 100 000 habitants comme précédemment, permet de communiquer localement, par exemple sur les panneaux communaux. L'application smartphone « AirToGo » permet de prendre connaissance de la qualité de l'air en tout point du territoire Auvergne-Rhône-Alpes à tout moment.

Le Département adhère chaque année à ATMO à hauteur de 40 000 €.

Le nouvel indice se compose de  
6 couleurs, 6 qualificatifs et 6 smileys



# 2

## Préserver la biodiversité, protéger les ressources et les milieux

Le Département de l'Ain s'engage dans l'accompagnement des communes pour la gestion de l'eau (assainissement et eau potable), grâce à une nouvelle politique de l'eau. Aussi, la labellisation et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles du Département représentent autant d'actions concrètes de préservation de la biodiversité et de protection des milieux et des ressources.

# PROJETS PHARES DE LA POLITIQUE DE L'EAU DU DÉPARTEMENT

En 2021, 167 projets dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement ont bénéficié de 8,5 M€ d'aide du Département, au profit du quotidien des Aindinoises et des Aindinois.

Cette volonté forte sur une compétence pourtant non-obligatoire confirme la place du Département au centre des solidarités territoriales. Le Département travaille ainsi à l'amélioration de la qualité du service public et de la qualité de l'eau tout en maîtrisant le prix de l'eau, ressource vitale.

En cohérence avec la Directive Cadre sur l'Eau déclinée à l'échelle du bassin dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse, la politique de l'eau du Département contribue à répondre aux enjeux environnementaux :

- de lutte contre les pollutions domestiques en contribuant aux actions dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif ;
- d'alimentation en eau potable, et de sécurisation de l'accès à la ressource ;
- d'économies d'eau ;
- de préservation des captages prioritaires ;
- et de la lutte contre les pollutions diffuses agricoles et non agricoles ;

Comme les récents événements météorologiques nous l'ont encore rappelé en 2019 et 2020, l'eau constitue une ressource

fondamentale à la base du développement de nos territoires. Elle est aussi au centre d'un modèle économique générateur d'emplois.

Si historiquement, le secteur du Pays de Gex, la basse vallée de l'Ain et le Séran ont été identifiés en déficit quantitatif, la Dombes apparaît souffrir du manque de pluie comme en atteste le maintien des restrictions d'usage de l'eau même durant les hivers 2019/2020 et 2020/2021. L'eau manque au pays des « mille étangs ». C'est pourquoi, un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est envisagé pour favoriser l'émergence de solutions grâce à une approche prospective dans le cadre du changement climatique, prenant en compte les réalités économiques et sociologiques du terrain. Ce travail constitué dans un premier temps d'une étude hydrogéologique et d'une étude économique, est porté par la Communauté de communes de la Dombes et soutenu par l'Agence de l'eau et le Département. Dans un second temps, ce travail aboutira à un programme d'actions visant à réduire les prélèvements et à économiser l'eau aussi bien par des travaux structurants que par des adaptations dans la gestion de l'eau. L'enjeu est d'apporter une réponse efficiente et coordonnée prenant en compte tous les usages et leur évolution compte tenu du changement climatique qui se profile déjà.

## GUIDE « BELLES BALADES DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES »

Randonner dans l'Ain c'est partir à la découverte d'un patrimoine naturel exceptionnel et préservé. De la Dombes aux mille étangs au bocage de la Bresse, des méandres du Rhône aux montagnes du Bugey, de la plaine de l'Ain à la Haute Chaîne du Jura en passant par le Revermont et la rivière d'Ain, les sentiers sinuent au cœur de paysages et milieux variés. L'Ain recèle également d'une grande biodiversité et constitue une terre d'accueil pour une faune et flore remarquables.

Le Département, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre et la Fédération Française de Randonnée se sont engagés à promouvoir la randonnée dans l'Ain par l'édition d'un Topoguide, via l'édition « Belles Balades ». Ce guide est spécialement destiné à mettre en valeur les Espaces Naturels Sensibles de l'Ain. Il propose de découvrir 20 ENS de l'Ain, leurs alentours et les espèces que les randonneurs sont susceptibles de rencontrer en chemin.

Destiné à tous les publics, grands randonneurs ou promeneurs, ce Topoguide « 20 belles balades dans les ENS de l'Ain » complète les différents outils de valorisation réalisés jusqu'alors et permet de découvrir les plus belles balades du département à travers :

- un livre descriptif des itinéraires allant de 3 à 15 km, remarquablement illustré. Pour chaque parcours, un descriptif détaillé donne toutes les informations pour profiter des paysages, de la faune et de la flore environnantes.
- une application mobile (incluse dans l'achat du Topoguide) qui permet d'accéder à tous les contenus et propose de nombreuses fonctionnalités (survol des itinéraires en animation 3D, écoute de conseils d'experts, géolocalisation complète du parcours pour rester toujours sur le bon chemin).

Le Département, signataire d'une convention avec la FFRandonnée sur ce projet, a financé l'intégralité du coût d'édition, soit 28 000 €.



# UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE : LE LABEL RAMSAR

Signé il y a 50 ans, dans la ville de Ramsar en Iran, la convention des zones humides reste encore aujourd'hui la seule convention environnementale et internationale à porter sur un écosystème spécifique : les zones humides. Désigné selon certains critères écologiques, ce label, n'imposant aucune contrainte réglementaire, reconnaît les zones humides dites d'importance internationale.

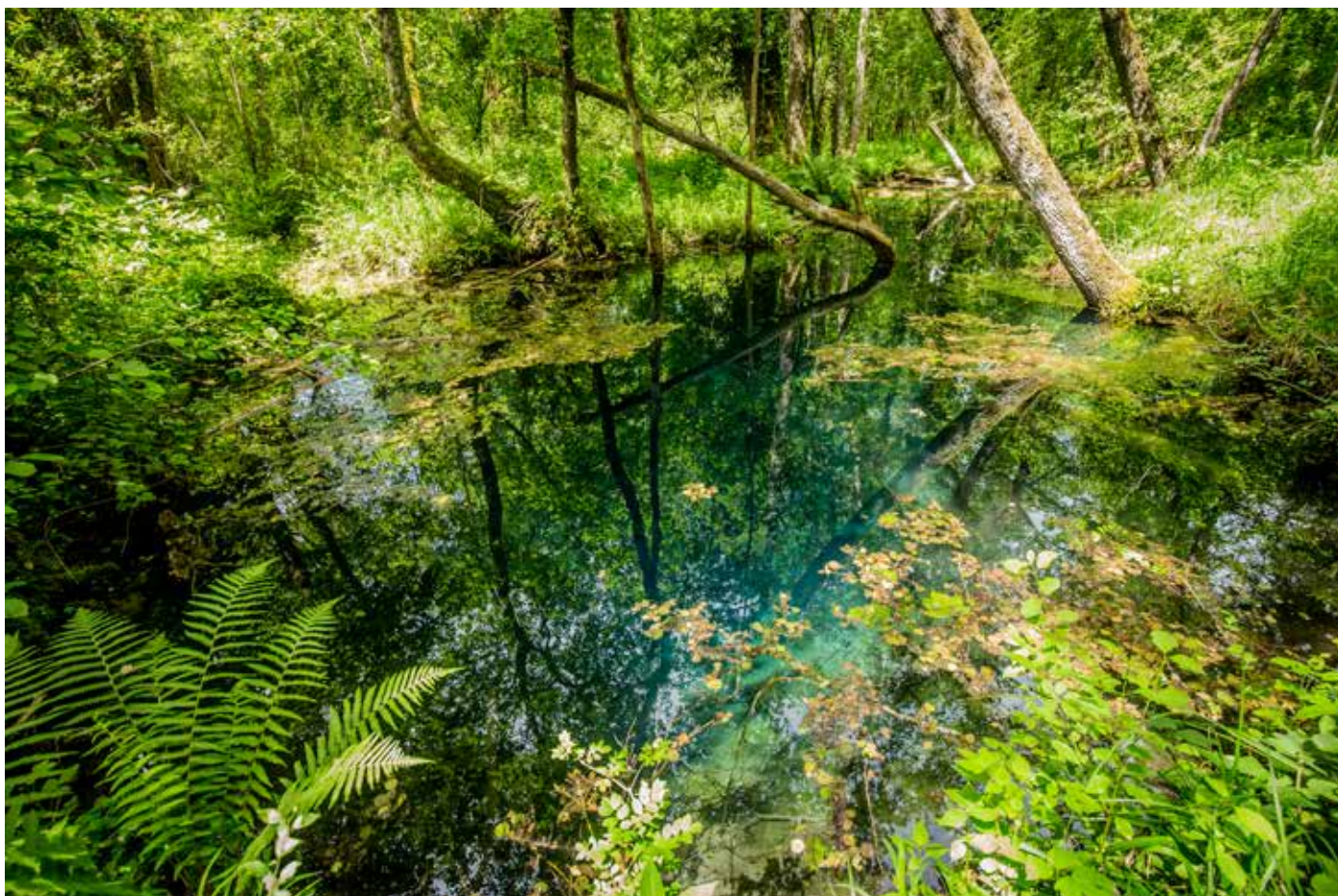
- 2418 sites à l'échelle mondiale dans plus de 170 pays représentant 254 563 791 ha
- Des sites emblématiques et vastes : la rivière Niagara, la Baie de San Francisco
- 50 sites en France regroupés autour de l'Association Ramsar France
- Seulement 3 sites en Auvergne Rhône-Alpes (Savoie et Haute-Savoie)
- 3 projets dans le Département de l'Ain

8 % de la surface du département, et  $\frac{1}{4}$  des Espaces Naturels Sensibles sont des zones humides, ce qui fait de cet écosystème un axe important de la gestion environnementale départementale. Le Département de l'Ain s'est engagé en 2019 dans cette démarche RAMSAR en identifiant les sites potentiels et s'est positionné

comme accompagnateur et facilitateur auprès des structures volontaires dans cette démarche de labellisation. Aujourd'hui trois projets sont en cours :

- sur le territoire emblématique de la Dombes, la Communauté de communes de la Dombes, animatrice du site Natura 2000, devrait prochainement être en mesure de déposer un dossier de candidature
- un projet interdépartemental d'extension du site RAMSAR « Marais de Chautagne – Lac du Bourget » situé en Savoie est en construction avec la Réserve Naturelle du Marais de Lavours, pour un nouveau périmètre ambitieux : « Marais de Chautagne – Marais de Lavours - Îles de la Malourdie et Lac du Bourget »
- en lien avec le Syndicat de Rivières Ain Aval et Affluents (SR3A) et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de l'Ain, une concertation débute sur un projet autour des tourbières d'altitude du Bugey

Ce label RAMSAR est une réelle opportunité pour le Département de l'Ain de rejoindre un réseau national et international de spécialistes et gestionnaires de zones humides. Conscient des menaces qui pèsent sur cet écosystème, le label RAMSAR permettra de valoriser et protéger ces milieux humides



## LE PLAN NATURE

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS).

L'Ain est un département très riche en diversité paysagère et en milieux naturels remarquables. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Nature, adopté en septembre 2016, le Département de l'Ain prévoit la labellisation d'un réseau de 40 sites ENS, « joyaux naturels » de l'Ain. A ce jour, 39 sites ont été labellisés représentant près de 13 500 hectares. Des démarches d'extension sont également en cours ou à l'étude sur les sites suivants : ENS « Prairies humides et bocagères de la Veyle » ; ENS « Marais et Etang des Paccauds ».

L'ouverture au public et la mise en tourisme des sites ENS, dans le respect de la sensibilité des milieux, constitue l'une des grandes orientations de la politique départementale et se traduit par l'aménagement des sites et le déploiement d'outils de promotion et de valorisation dédiés.

En particulier, l'année 2021 a vu la concrétisation de sentiers pédagogiques permettant aux visiteurs de découvrir les richesses patrimoniales des sites ENS suivants : « Rivière Sauvage du Trefond et de la Pernaz », « l'Étang du Chapelier », « Marais de Bizadan », la « Combe d'Orvaz », « Haute vallée de l'Ain » le sentier de l'île Chambod, « Etang de but » et « Vallée de l'Albarine ». En 2021, un observatoire ornithologique sur l'ENS du Grand-Birieux a également été réalisé.

Par ailleurs, la volonté du Département de valoriser et de promouvoir les ENS s'est traduite par la distribution des nouvelles éditions de la carte touristique des sites naturels ouverts au public et du calendrier des animations nature à destination du grand public ainsi que la réalisation d'une collection de guides découvertes des ENS.

Enfin, le Département a fait installer 5 éco-compteurs supplémentaires pour assurer le suivi de la fréquentation de nos sites ENS (Marais de l'étang de Bizadan, Carrière de Cerin, l'île Chambod, Etang Prêle et La Pernaz). En lien avec le réseau d'éco-compteurs (Lac Genin, Etournel, Nantua, Sylans, Lavours...) des partenaires du Plan Nature, le Département de l'Ain peut désormais suivre la fréquentation de 22 ENS.



## LA PROTECTION DES AMPHIBIENS À SAINTE-CROIX

Depuis 2018, la LPO et la Commune de Sainte Croix avec le soutien du Département de l'Ain mettent en place un dispositif temporaire de sauvetage des amphibiens. L'objectif est double : mieux connaître les populations d'amphibiens d'une part (espèces et lieu exact des passages) et cibler au mieux les différentes options à envisager de manière pérenne (fermeture de la route, passage à petite faune, mobilisation bénévole...).

En effet, chaque printemps, des milliers d'amphibiens quittent leurs quartiers forestiers d'hiver (bois de Botte) pour aller se reproduire dans l'étang de Botte. Malheureusement pour eux, une route communale se trouve en travers de leur chemin et nombreux sont ceux qui se font écraser si aucune action de protection n'est mise en place.

Durant la première année de sauvetage (2018) près de 6 000 amphibiens avaient été sauvés, ce qui en fait le plus gros site de sauvetage de l'Ain. Ce sont 10 espèces concernées par le sauvetage des bénévoles.

Concrètement, au moins de février, des bénévoles installent un filet de protection de chaque côté de la route afin de stopper les amphibiens et ainsi leur éviter l'écrasement. Tous les 10 à 15 mètres, un seau est disposé le long du filet. Les amphibiens qui tentent de traverser tombent dedans et une personne bénévole vient les faire traverser un par un le lendemain matin, en toute sécurité. En 2019, des panneaux d'information et de sensibilisation ont été apposés de part et d'autre de la route pour informer les curieux et les automobilistes.

Les effectifs recensés cette année 2021 sont exceptionnellement bas comme sur la plupart des autres sites de migration suivis. La météo n'a pas été favorable aux amphibiens : peu de pluie, beaucoup de sec et du froid en plein milieu de la migration.

Au 26 mars 2021, ont été sauvés 4 954 amphibiens dont 1 953 crapauds communs et 1 568 grenouilles agiles, les plus nombreux sur le dispositif. Les Tritons palmés arrivent en troisième position avec un effectif de 666. Suivent les grenouilles «vertes» (490), les tritons alpestres (155), les grenouilles rousses (124), les tritons crêtés (10), les rainettes vertes (4) et une salamandre tachetée.

Ce chiffre reste le chiffre le plus important à l'échelle de l'Ain pour cette année 2021.



# 3

## Agir pour la qualité de vie

Le Département de l'Ain, par le biais de ses compétences dans les domaines du sport, des routes, de la culture, et du tourisme contribue à l'amélioration, au quotidien de la qualité de vie des Aindinois.

# LE LANCEMENT DE LA VIASAÔNA, LA VÉLOROUTE « SAÔNE »

Le développement de la pratique du vélo sous toutes ses formes est un axe prioritaire des politiques sportives, touristiques et environnementales du Département. Le « Plan Vélo 01 », approuvé en 2017, a pour ambition de faire de l'Ain un département majeur en matière de développement du vélo, et se traduit par un appui technique et financier aux projets des collectivités pour la réalisation d'aménagements cyclables. L'aménagement de l'itinéraire V50 La Voie Bleue est un projet majeur soutenu par le Département en 2020.

La Voie Bleue, un itinéraire d'envergure européenne :

La Voie Bleue relie la frontière du Luxembourg à Lyon au fil d'un parcours de près de 700 km le long de la Moselle, du Canal des Vosges et de la Saône. L'itinéraire offre à ce jour une continuité de 97% et fait l'objet d'une structuration touristique en cours.

Majoritairement aménagé en site propre, l'itinéraire dispose d'un cadre environnemental, patrimonial et culturel très riche.

La Voie Bleue dans l'Ain, un engagement fort du Département :

L'itinéraire traverse le département de l'Ain du Nord au Sud, en rive gauche de la Saône, sur une distance d'environ 60 km entre le sud de Mâcon et le nord de l'agglomération lyonnaise.

En 2020 le vaste projet d'aménagement de l'itinéraire est entré dans sa phase opérationnelle sur les différents territoires concernés que sont les Communautés de communes de la Veyle, Val de Saône Centre et Dombes Saône Vallée. Le démarrage des aménagements des premiers tronçons est prévu en 2021, avec des travaux qui s'étaleront jusqu'en 2024.

Le Plan Vélo 01 a permis un engagement fort du Département auprès des collectivités, avec une participation à hauteur de 2 M€ pour l'aménagement des chemins de halage, la sécurisation et la création d'ouvrages (dont l'estacade de Trévoux). À terme, cette mise en tourisme de l'itinéraire sera un réel atout pour le Département qui se verra bordé par deux itinéraires cyclables majeurs que sont la ViaRhôna et la Voie Bleue.

## La Voie Bleue en chiffres

**700 km du Luxembourg à Lyon**

dont près de 60 km dans l'Ain

**3 EPCI dans l'Ain**

Communautés de Communes de la Veyle,  
Val-de-Saône Centre et Dombes Saône Vallée.

**12 M€**

les investissements des EPCI  
pour l'aménagement de l'itinéraire

**2 M€**

le soutien financier du Département  
aux collectivités sur ce projet



# LE SCHÉMA DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Grâce à ce schéma, les pratiques artistiques sont accessibles au plus grand nombre, avec une implantation locale, limitant ainsi les transports et soutenant les professionnels du secteur sur tout le territoire en milieu rural et urbain.

Le schéma départemental de développement des enseignements artistiques 2019-2023 du Département propose différentes actions pour soutenir et accompagner les établissements d'enseignement artistique de l'Ain (musique, danse, théâtre et cirque) : aide au fonctionnement, aide à l'accueil d'artistes en résidence, aide à l'acquisition d'instruments de musique, aide aux projets culturels à destination des publics les plus en difficulté, aide méthodologique.

Dans ce cadre, le Département encourage la mutualisation de moyens entre les établissements et la création de projets communs grâce notamment à la mise en place de pôles territoriaux. Cinq pôles territoriaux ont été créés sur le département depuis janvier 2019 : le pôle Bresse constitué de 17 établissements, le pôle Haut-Bugey et Bugey-sud constitué de 6 établissements, le pôle Dombes constitué de 11 établissements, le pôle Pays de Gex constitué de 7 établissements et le pôle Sud-est et la Côtière constitué de 9 établissements. Ces pôles se réunissent plusieurs fois par an sur différents sites des territoires concernés lors de réunions organisées et pilotées par le Département en présence des coordinateurs et directeurs des établissements. Certaines structures et réseaux départementaux peuvent être associés aux réunions des pôles.

En plus de faire émerger des projets communs, les réunions des pôles permettent aux écoles d'échanger sur leur pratique et les différentes formes de collaboration et de mutualisation.

Une plateforme internet dédiée aux enseignements artistiques a été mise en place en janvier 2020 afin d'accompagner les établissements sur les questions liées à l'emploi, la formation, la pédagogie et le partage d'information. À retrouver sur [www.enseignement-artistique.ain.fr](http://www.enseignement-artistique.ain.fr)

L'accompagnement dans l'écriture des projets d'établissement des écoles permet également de travailler sur différents axes de développement : les projets pédagogiques en lien avec les territoires, l'accessibilité des écoles, les cursus des élèves (parcours de formation)...

## Chiffres clés

- 51 établissements d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre, cirque) aidés en 2020 par le Département
- 10 350 élèves inscrits dans ces établissements
- 519 enseignants dans ces établissements
- 870 000 € de subventions versées en 2020 par le Département dans le cadre de ce schéma départemental

## PROJETS PHARES

**Le pôle territorial « Haut-Bugey et Bugey-sud »** accueille actuellement en résidence deux ensembles musicaux : Hautboitus Incognitus et Les Binioufous. Le premier ensemble est un groupe jouant des pièces de la Renaissance sur instruments anciens et le second est un ensemble de hautbois modernes et cor anglais, une batterie et un tuba jouant des arrangements de musique de variété, musique traditionnelle et tubes des années 70. Le projet s'adresse à 25 hautboïstes et 10 autres instrumentistes (bois-cuivre-guitare et basse électrique). Il est coordonné par le Directeur du Conservatoire à rayonnement communal (CRC) de Valsenhône et associe les 5 établissements du pôle territorial. Répétitions des élèves avec l'ensemble Les Binioufous au Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Oyonnax

**Le pôle territorial « Sud-est et la Côtière »** accueillera en résidence la compagnie Martin's Tap Dance pour un stage de claquettes et percussions corporelles qui se déroulera du 1er au 6 novembre 2021.

Le projet est coordonné par la Directrice de l'école de danse de Lagnieu et associe 7 établissements du pôle territorial. Il est ouvert à 150 élèves issus des écoles du pôle. La résidence donnera lieu à une restitution sur scène le samedi 6 novembre 2021.

Répétitions des élèves avec l'ensemble Les Binioufous au Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Oyonnax



La compagnie Martin's Tap Dance





## L'AIN A DÉSORMAIS SON « GUIDE DU ROUTARD »

Le Routard, célèbre guide de voyage préféré des français, a édité cette année un guide complet consacré à l'Ain. Notre département fait désormais partie de la collection des 140 guides qui proposent des itinéraires, des bonnes adresses et des découvertes dans le monde entier.

Entre sorties culturelles et naturelles, découvertes de la gastronomie Aindinoise et du patrimoine local, pauses sportives ou bien-être, l'Ain a tous les atouts pour conquérir le cœur des voyageurs et des globe-trotteurs !

Dans l'esprit de beaucoup de gens, une destination touristique sans son Routard, c'est comme une adresse gastronomique absente du guide Michelin. C'est une question de référence.

L'équipe de Philippe Gloaguen a parcouru, pendant plusieurs mois, les routes et chemins aindinois, pour mieux connaître notre Patrimoine, notre histoire, nos sites, afin de pouvoir proposer aux voyageurs et touristes différents itinéraires et toutes les bonnes adresses... Avec l'aide d'Aintourisme, du Département, et des offices de tourisme, le guide a été publié en juin 2021.

**SUIVEZ LE GUIDE  
DU ROUTARD  
DANS L'AIN !**

**Ici, c'est  
l'Ain !**

Sorties culturelles et naturelles,  
découverte de la gastronomie  
et du patrimoine local,  
pauses sportives ou bien-être...

**QUE VISITER ET  
QUELLES ACTIVITÉS  
PRATIQUER DANS L'AIN !**

**AIN<sup>01</sup>**  
le Département

f t in YouTube Instagram www.ain.fr

### L'Ain est une pépite, un peu oubliée, un diamant aux multiples facettes

Coups de cœur, itinéraires thématiques et géographiques, infos et astuces, activités et visites conseillées, voici le nouveau compagnon de route indispensable pour découvrir l'Ain, une destination étonnante, un trait d'union entre l'Homme et la nature. "L'Ain est un endroit béni des dieux..." conclut Philippe Gloaguen.

1<sup>re</sup> édition - 144 pages - Prix de vente conseillé : 9 €  
[www.routard.com](http://www.routard.com)

## LES AIDES AUX ENTREPRISES DANS LE CONTEXTE COVID 19

Constatant les effets économiques potentiellement dévastateurs de la crise le Département a adopté au printemps 2020 un premier plan COVID qui a mis en place des dispositifs exceptionnels pour les entreprises impactées par les limitations de circulation.

Ainsi des subventions ont été accordées aux acteurs du secteur touristique (hébergeurs, restaurateurs, traiteurs, entreprises de l'évènementiel, centres équestres,...). Ces aides ont concerné 910 bénéficiaires pour 2 739 700 €.

Par ailleurs, le Département a débloqué une enveloppe de 1,3 millions d'euros supplémentaires pour financer des projets d'immobilier d'entreprise (dans le cadre des délégations consenties par les EPCI) portant ainsi l'effort annuel à 3,3 millions d'Euros pour ces projets d'investissement qui concernent en très grande partie des PME ayant recours à des opérateurs locaux.

Enfin le Département a acheté un stock de volailles de Bresse qui ont été consommées dans les collèges afin d'apporter un soutien direct à cette filière durement impactée par la crise.



# ROUTES DÉPARTEMENTALES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Contexte et politique

L'efficacité, la fluidité et la sécurité des déplacements des usagers de la route sont la raison d'être des opérations de viabilité hivernale.

Afin d'œuvrer de manière performante et cohérente, la politique de viabilité hivernale du Département de l'Ain vise à l'harmonisation des pratiques, l'équité du service, l'efficacité économique et la prise en compte des principes de développement durable dans les choix opérationnels.

Sur ce dernier volet, les opérations de salage sont les plus contraignantes pour l'environnement, celles de raclage de la neige étant quasiment neutres.

Le stockage du sel étant également contraignant pour l'environnement, le Département couvre dorénavant ses stocks de sel afin de restreindre le ruissellement et les rejets au sol.

Deux axes de travail ont ainsi été identifiés faisant l'objet chacun d'une procédure inscrite dans le document d'organisation de la viabilité hivernale (DOVH) et d'une évaluation annuelle, le salage « adapté » et le salage « économique ».

## Le salage « adapté »

Ce concept peut se définir comme la mise en œuvre de la « meilleure technique de salage au meilleur moment ».

Concrètement, le traitement du verglas consiste à épandre des fondants routiers sur la chaussée qui, en abaissant le point de congélation, favorise la fonte de la glace.

Un suivi précis et anticipé des conditions météorologiques couplé à une réactivité immédiate sont indispensables pour réussir l'opération de salage.

Les techniques employées consistent en l'utilisation du seul sel en grain soumis aux prescriptions de la norme NF P 98-180 ou de la bouillie de sel, mélange de saumure et de sel en grain.

Cette dernière technique que nous développons permet de réduire la quantité de sel et à l'avantage d'être plus rapide à agir et de résister plus longtemps sur la route.

Les agents de la direction des routes intervenant en viabilité hivernale ont été formés à ces techniques et disposent de documents d'aide à la décision, notamment en ce qui concerne le dosage du sel sec ou de la bouillie de sel.

## Le salage « économique »

Au-delà de l'économie de sel réalisée par l'utilisation de la bouillie de sel et par son dosage optimal, actions évoquées précédemment, l'entretien et l'étalonnage des saleuses sont essentiels sur le sujet.

À ce titre, le Département a mis en œuvre un programme annuel d'entretien et d'étalonnage de l'ensemble de son parc de saleuses, couplé à aussi à une action de formation des agents de la direction des routes afin qu'ils soient en mesure de détecter les premiers signaux d'un dérèglement.

## La déviation de Saint-Trivier-sur-Moignans

Mise en service le 27 novembre 2019, la déviation de Saint-Trivier-sur-Moignans longue de 1,8 km contourne le bourg par l'Est. Elle comporte trois giratoires, sur la RD936 au Nord de la commune, au niveau de la RD27 et avec la RD66 au Sud. Conçue pour retirer le trafic de transit du centre-ville et ainsi améliorer la qualité de vie des riverains et usagers au cœur du bourg, cette nouvelle voie a été complétée de dispositifs acoustiques pour réduire les nuisances sonores aux abords des zones résidentielles.

Une optimisation des matériaux en place avec un traitement à la chaux a permis de préserver 13 000 m<sup>3</sup> de granulats. Les eaux pluviales collectées sur les nouvelles chaussées sont dépolluées au travers de trois bassins de traitement avant leur rejet dans le milieu naturel. Pour permettre le passage de la petite faune, trois ouvrages hydrauliques équipés de banquettes ont été créés. La renaturation de berges du Moignans et de l'un de ses affluents, ainsi que l'implantation d'hibernaculum et d'hôtels à insectes, accompagnent la création de cette nouvelle infrastructure. Des plantations d'arbres et de haies sont venues compenser les défrichements effectués et rétablir les continuités de la flore avec l'environnement naturel.

Le chantier a été mené avec un écologue pour sensibiliser les entreprises et veiller à la préservation du milieu naturel, avec notamment le balisage des zones sensibles, les dispositifs contre les pollutions accidentelles et l'approbation des aménagements environnementaux.

Cette opération de 5,7 M€, portée par le Département de l'Ain, a bénéficié du cofinancement de la Commune de Saint-Trivier-sur-Moignans (12,3%).

## La préservation des milieux (fauche raisonnée)

L'entretien des accotements a pour objectifs d'assurer la sécurité des usagers (visibilité de la chaussée et de ses équipements, co-visibilité entre les usagers et lisibilité de la route) et le maintien des fonctions techniques des dépendances (recueil et évacuation des eaux de pluie, implantation des équipements de la route, accès des riverains, arrêts d'urgence...).

Ces dépendances ont également d'autres enjeux. En effet, elles constituent des refuges pour certaines espèces faunistique et floristique. Elles font également partie intégrante de la mise en valeur des paysages des régions traversées.

Afin de concilier les enjeux de sécurité, de maintien du patrimoine, de protection de la biodiversité et de mise en valeur des paysages, la technique de fauchage raisonné a été généralisée dans l'entretien des dépendances routières du Département de l'Ain, avec l'abandon des produits phytosanitaires depuis quelques années déjà.

Cette technique peut être définie comme un ensemble de bonnes pratiques destinées à rationaliser le fauchage en bord de route afin que les enjeux environnementaux et économiques soient pleinement intégrés et pris en compte dans la réalisation des objectifs de maintien de sécurité et de conservation du patrimoine routier.

Le Département organise le fauchage des dépendances des routes départementales avec deux types d'entretien : le fauchage de sécurité et le nettoyage complet des emprises.

- Concernant le fauchage de sécurité, la première opération est retardée au maximum au printemps afin de laisser le temps à la faune et à la flore, présentes sur les dépendances de se régénérer et de se disséminer en ce qui concerne les

végétaux. La fréquence du fauchage de sécurité est adaptée à la croissance de la végétation. En fonction de celle-ci, il peut donc être réalisé jusqu'à trois opérations de fauchage de sécurité. Pour chacune, il n'est prévu qu'un seul passage d'engin de fauchage en section courante. Pour certaines zones (carrefours, virages...), deux passages d'engin sont prévus pour le dégagement de visibilité.

- Concernant le nettoyage complet des emprises, il commence courant août et peut perdurer jusqu'au mois de janvier.

Le déclenchement de certaines opérations de fauchage peut être fait en raison de la présence de pied d'ambrosie.

Par ailleurs, la hauteur de coupe est essentielle à la réussite de la démarche. En effet une hauteur de coupe inférieure à 7 cm impacte la biodiversité en détruisant les biotopes, favorise l'envahissement des plantes invasives (dont l'ambrosie), induit une érosion du sol et ne ralentit pas la vitesse de repousse. En outre, elle augmente les risques de projection et de casse de matériel ainsi que la consommation de carburant.

L'entretien des dépendances est effectué en régie par le Département. La campagne annuelle de fauchage nécessite environ 56 000 h de travail. Le fauchage sous glissières est confié à une entreprise privée par le biais d'un accord cadre à bons de commande.



# LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU COLLÈGE DE L'ALBARINE

Le site du collège de l'Albarine, à Saint-Rambert-en-Bugey, se compose de cinq bâtiments. Une partie d'entre eux ont été construits en 1963, tandis que les autres l'ont été en 1999 lors de l'extension du collège. Lors de ces travaux d'extension, les anciens bâtiments (la demi-pension, l'aile ancienne du bâtiment principal et le logement de la gardienne) ont été en partie rénovés.

Il est toutefois apparu que la performance globale de ces anciens bâtiments n'était pas suffisante, et engendrait deux problématiques principales : un inconfort thermique en hiver, notamment dans la demi-pension, où la température intérieure n'atteignait pas les 19°C, et un niveau de consommation élevé pour ces bâtiments.

D'autres problèmes ont été signalés, comme les dysfonctionnements réguliers de la chaufferie rénovée en 1999, ou les surchauffes estivales dans les locaux exposés au Sud de l'extension de 1999. Devant ce constat, la Direction des Bâtiments du Département de l'Ain a engagé un programme de rénovation énergétique dans le but de résoudre les problématiques de confort et d'utilisation, et de réduire les importantes consommations de chauffage des parties rénovées.

Après la consultation des quatre équipes de maîtrise d'œuvre de l'accord-cadre existant à la Direction des Bâtiments, c'est le groupement la Lyonnaise du Management et d'Ingénierie, l'Agence d'Architecture Philippe Guenot et le bureau Structure Bâtiment qui a été désigné en Septembre 2020 pour concevoir et suivre la mise en œuvre des travaux.

Après six mois d'études, le programme de travaux a été entièrement détaillé :

- isolation par l'extérieur des façades et isolation des combles des bâtiments anciens.
- remplacement de l'ensemble des anciennes portes et fenêtres.
- création de concepts de ventilation double flux pour dix salles de classe, la salle d'études, la demi-pension et la salle de gym.
- rénovation de la chaufferie et de sa régulation.
- amélioration des protections solaires de la façade Sud de l'extension et création d'un concept de ventilation nocturne en vue du rafraîchissement des locaux.

## Chiffres clés

- **Surface total du site** : 5 000 m<sup>2</sup>
- **Surface chauffée des bâtiments rénovés** : 1 800 m<sup>2</sup>
- **Consommation de chauffage du site avant travaux** : 350 000 kWh/m<sup>2</sup>.an
- **Coût estimatif de l'opération toutes dépenses confondues** : 1 million d'euros



Entrée du collège

# 4

## Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

De nombreuses actions sont menées par le Département pour favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations. La santé est un axe majeur notamment avec les actions en faveur de la démographie médicale et la gestion de la crise sanitaire. L'éducation et la réussite scolaire, l'insertion des personnes handicapées, le soutien aux communes à travers la contractualisation sont d'autres actions majeures du Département.

## LES PROJETS PHARES DU DISPOSITIF « E3D »

Le Département de l'Ain porte une ambition forte pour l'éducation et la réussite scolaire des collégiens de l'Ain. Il entend, à travers ses dispositifs d'accompagnement éducatif, contribuer à porter auprès de la jeunesse les valeurs de respect, de citoyenneté, d'ouverture d'esprit, de solidarité, de responsabilité et de mérite.

Au-delà de ses compétences obligatoires en matière de collèges, le Département renforce son action afin que chaque collégien puisse devenir un citoyen responsable, autonome, engagé, actif et ouvert sur le monde. Voici des exemples de partenariats avec les collèges de l'Ain. Dans le cadre du dispositif « Collégiens, acteurs du développement durable », 104 452,60 € ont été attribués pour soutenir les projets d'éducation au développement durable (99 822,20 € sur le budget E3D et 4 630,40 € sur le budget Territoire zéro déchets, zéro gaspi). Cela représente 137 projets subventionnés par le Département et organisés dans 37 collèges en 2020-2021.

Les collèges de l'Ain se sont bien approprié ce dispositif d'accompagnement éducatif depuis sa création. En effet, l'enveloppe consacrée à cette action est maintenant complétée par celle du dispositif « Territoire zéro déchets, zéro gaspi » afin de soutenir les actions autour du tri et de la réduction des déchets portées par les collèges. Également 5 nouveaux établissements ont proposé des projets pour la première fois au cours de cette année scolaire.

Le travail avec l'Éducation Nationale par le biais du label « Établissement en Démarche de Développement Durable » et le soutien financier du Département permettent de valoriser les collèges engagés dans les projets d'éducation au Développement Durable sur le territoire. Sur les 137 projets présentés cette année scolaire, 3 thématiques sont plébiscitées. Ainsi 47 projets concernent la thématique de « Biodiversité, milieux naturels, valorisation des savoir-faire et production du département liés aux ressources naturelles », tandis que la thématique « Prévention et réduction des déchets à la source ainsi que leur recyclage » est présente dans 23 projets et que 18 projets ont pour thème central la « Qualité de l'air, la transition énergétique, les économies d'énergie ».

### Par exemple :

- Le collège **Léon Comas de Villars-les-Dombes** propose la création d'un petit étang qui respecte la biodiversité de la Dombes. Ainsi, le club nature, composé des élèves volontaires de la 6e à la 3e, va créer différents habitats pour la faune (Hôtels à insectes, Nichoirs) et un parcours pédagogique présentant le projet. Cette action se déroule en 3 étapes : diagnostic et étude de la région et de sa biodiversité, mise en œuvre de l'étang et création des habitats et enfin création du contenu du sentier pédagogique et d'un exposé sur l'histoire de la Dombes.
- Le collège **Antoine Chintreuil de Pont-de-Vaux**, quant à lui, organise un séjour de découverte des sports de pleine nature dans le milieu spécifique de la montagne (spéleo, ski roues, orientation et randonnée) à destination des 5 classes de 5<sup>e</sup> de l'établissement, soit 112 élèves.
- Enfin, une semaine de l'économie sociale et solidaire s'est déroulée au collège **Louise de Savoie de Pont-d'Ain** avec l'aide des élèves eco-délégués et membre du Conseil de Vie Collégiennes. En lien avec le programme de géographie de 4<sup>e</sup> sur le commerce triangulaire, plusieurs interventions ont pu être proposées aux élèves : Association Artisan du Monde, Recyclerie d'Ambérieu en Bugey et Communauté Emmaüs. Les élèves ont ainsi pu réaliser une exposition pour tous les collégiens sur ce sujet.

## RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU DÉPARTEMENT AVEC LE FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

Le lundi 1<sup>er</sup> février 2021, le Conseil départemental de l'Ain a signé officiellement sa 4<sup>e</sup> convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Les résultats de la Convention 2018-2020 avec le FIPHFP ont montré un engagement fort du Département pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés :

- 53 recrutements ont été effectués dont 5 par la voie de l'apprentissage ;
- 145 mesures ont été prises pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap sur la période 2018-2020 (aménagement ou adaptation du poste de travail, intervention de traducteurs en LSF, auxiliaire de vie professionnelle...).

La politique active menée en faveur du handicap a permis de développer le recrutement et de mieux connaître les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi. De ce fait, le nombre d'agents

bénéficiant d'une reconnaissance de leur handicap connaît une progression significative avec un taux d'emploi passé de 4,65 % en 2014 à 7,03 % en 2020.

À travers cette nouvelle convention qui s'étend sur la période 2021-2023, le Département de l'Ain entend mener une politique coordonnée et concertée en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. La convention triennale avec le FIPHFP permettra le co-financement de la politique RH-Handicap du Département. Elle s'articule autour de 3 axes principaux :

- recrutement ;
- maintien dans l'emploi ;
- information – sensibilisation.

Pour financer l'ensemble de ces actions, le budget total alloué par le FIPHFP s'élève à 350 K€ sur trois ans. Le Département quant à lui, financera le dispositif à hauteur de 490 K€.

# LA CONTRACTUALISATION 2021 - 2023 : LES 23 RÉUNIONS CANTONALES

À l'issue des premiers États Généraux des Territoires de l'Ain de 2018, cinq chantiers prioritaires, à mener d'ici la fin du mandat, ont été définis. Parmi ceux-ci, le Département a annoncé la mise en place d'une contractualisation avec les Communes et EPCI de l'Ain.

Cette nouvelle politique départementale met l'accent sur une collaboration plus approfondie avec les collectivités, afin de continuer à leur apporter un soutien concret et conforme à leurs attentes, et garantir une plus grande efficacité de l'action publique.

Pour cela, le Département a fait évoluer en 2021 ses dispositifs d'aides, en allouant 5 millions d'euros supplémentaires, par an, dédiés à la transition écologique et au patrimoine historique bâti. L'enveloppe annuelle est passée de 15 à 20 millions d'euros par an. Une plateforme numérique permet le dépôt des dossiers de demandes de subvention directement depuis le site internet du Département : [moncompte.ain.fr](http://moncompte.ain.fr)

Afin de présenter ces évolutions, les conseillers départementaux ont organisé en février et mars 2021, 23 réunions cantonales pour échanger avec les élus locaux et répondre à leurs questions. Il s'agissait d'informer sur le contenu de la Contractualisation, les 5 dispositifs d'aide (Équipements de proximité, Investissements structurants, Eau et assainissement, Transition écologique, Patrimoine historique bâti), le calendrier de la mise en œuvre... La grande majorité des collectivités (78%) a répondu présente, avec la participation de 312 communes, 13 intercommunalités et 14 syndicats des eaux.

Cette rencontre a également permis d'échanger sur les projets que les collectivités porteront en 2022 et 2023 et de présenter l'accompagnement que les services du Département peuvent apporter dans l'élaboration de leur projet et leur demande de subvention.



## LE LANCEMENT D'UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

L'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) est la concrétisation du partenariat entre l'État, le Département de l'Ain, et les Intercommunalités. L'observatoire est un outil dont la gestion est confiée à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et mis à disposition des intercommunalités ayant une politique volontariste en matière d'habitat. Il doit leur permettre d'avoir une vision claire de la situation et de l'évolution de l'habitat sur leur territoire et ainsi d'adapter leurs politiques pour répondre aux orientations qu'elles se sont fixées dans le cadre de leur Programme Local

de l'Habitat (PLH). L'Observatoire a pour ambition de centraliser l'ensemble des données relatives à l'habitat dans l'Ain mais qui sont disponibles de façon dispersée du fait du nombre et de la variété des acteurs intervenant dans ce domaine.

L'ODH a vocation à devenir le pilier de la connaissance et de l'information en matière d'habitat à destination du Département de l'Ain et de ses territoires et ainsi permettre l'adaptation de la politique du logement à leur diversité.

Si l'objectif premier de l'observatoire demeure la connaissance de l'habitat sur le département, son champ d'analyse ne peut se cantonner uniquement à cette thématique. Une analyse cohérente du fonctionnement des marchés de l'habitat ne peut se faire sans prendre en compte d'autres thématiques. En effet, on ne peut réfléchir à l'évolution d'un territoire sans aborder les questions de l'évolution démographique, de la desserte en transports, du développement économique, de l'espace agricole ou naturel... Pour assurer un développement équilibré des territoires de l'Ain dans une optique de développement durable il est nécessaire d'avoir une approche cohérente et globale de l'ensemble de ces problématiques, chaque action dans un domaine ayant un impact sur les autres.



# DÉMOGRAPHIE MÉDICALE : L'AIN, DÉPARTEMENT PILOTE DE LA TÉLÉMÉDECINE CLINIQUE



Dans le cadre du plan d'action « Démographie médicale, un projet de territoire » et pour favoriser l'accès aux soins des habitants, le Département s'est engagé dans le déploiement de dispositifs de télémédecine clinique via l'acquisition de cabines de téléconsultation connectées.

4 cabines ont ouvert au public entre novembre 2020 et avril 2021, à Montréal-la-Cluse, Bourg-en-Bresse, Belley et Saint-Julien-sur-Reyssouze. L'installation d'une cinquième cabine est en préparation.

La Consult Station®, solution choisie par le Département, est un dispositif Médical de Classe IIa, conçu et produit par une entreprise française. Elle est équipée d'instruments connectés qui permettent au médecin téléconsultant d'établir un diagnostic basé sur la prise de mesures : tensiomètre ; thermomètre ; oxymètre ; dermatoscope ; otoscope ; stéthoscope ; balance et toise ; électrocardiogramme ; audiogramme ; tests visuels.

Grâce à un système vidéo, audio et à une imprimante, le patient peut récupérer sur place les mesures effectuées grâce aux instruments et, le cas échéant, une ordonnance. Le patient peut également accéder au compte-rendu de sa consultation sur son espace personnel.

Les cabines ont été installées en partenariat avec des porteurs de projets locaux, Communes ou Communautés de communes et d'agglomération, qui financent le poste des référents chargés du service, le local et les frais de maintenance.

Le Département assume l'investissement (105 000€ TTC/cabine) et a bénéficié auprès de l'État, au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement des Départements, d'une subvention de 80 %, pour 3 cabines.



# LA GESTION DE LA CRISE COVID : LE DÉPARTEMENT AU RENDEZ-VOUS

Dès les premiers jours, le Département a été à la hauteur de l'enjeu :

- avec la distribution de masques à ses personnels exposés et aux structures relevant de sa compétence,
- puis par la réalisation de tests de dépistage,
- et enfin avec l'organisation de campagnes de vaccination en direction de ses bénéficiaires prioritaires face à la maladie (dispositifs Allocation Personnalisée d'Autonomie et Prestation de Compensation du Handicap) et des résidents des MARPA et résidences autonomie.

La réorganisation des services mise en œuvre en décembre 2019 a permis une meilleure gestion de la crise sanitaire, grâce notamment à l'équipement informatique des agents (ordinateurs portables, smartphone, etc.) et à l'agilité de ses fonctionnements. La continuité de service aux habitants a toujours eu lieu avec des entretiens possibles sur rendez-vous. Les bénéficiaires de prestations ont été suivis par téléphone. Des chèques d'accompagnement personnalisés (ou CAP) ont pu être remis aux familles en grandes difficultés.

Très tôt également, le Département s'est saisi des impacts de la crise sanitaire sur les Aindinois(e)s et ses partenaires. Aussi, en mai 2020, le Département a voté un plan d'action assorti de différentes mesures pour relancer la reprise d'activité et apporter un soutien aux Aindinois et aux acteurs fragilisés par la crise sanitaire, avec une mobilisation de 13 millions d'euros au titre de la Solidarité.

Ainsi, au-delà du maintien des financements aux structures sociales et médico-sociales, d'insertion et aux associations de Solidarité, le Département a pris conscience des effets psychologiques et économiques de la crise :

- en octroyant des tablettes numériques dans les EHPAD pour maintenir le lien des résidents avec leur famille, compte tenu des restrictions des visites,
- en doublant le temps de psychologues dans les EHPAD,
- en aidant les parents qui rencontrent des difficultés dans la relation parent-enfant du fait des confinements, en leur proposant des entretiens avec un psychologue spécialisé, des groupes de formation à distance,
- en ouvrant une plateforme d'écoute et d'accompagnement opérationnelle ouverte 7jours/7 jusqu'au 15 juillet 2021 afin de soutenir et prendre en charge si besoin les publics touchés par la COVID-19 et ses effets,
- en décidant une aide exceptionnelle forfaitaire de 300 € au paiement du loyer,
- en augmentant le budget lié au Revenu de Solidarité Active (RSA) de 5 millions d'euros pour anticiper les nouvelles demandes.

Le Département a également engagé un dispositif de formation accélérée au métier d'agent des services hospitaliers, avec la possibilité pour les bénéficiaires du RSA de cumuler l'allocation et le salaire sur 6 mois (3 personnes ont été embauchées). Un appel à bénévolat dans les EHPAD a été lancé au plus fort de la crise (26 bénévoles sont intervenus dans 20 EHPAD).

À noter enfin l'attribution d'une prime exceptionnelle dite COVID en remerciement des efforts fournis par les personnels largement mobilisés durant la crise sanitaire : agents du Département, personnels des établissements sociaux et médico-sociaux de protection de l'enfance et personnes âgées-handicapées.



**COVID-19**

- Étudiants
- Familles
- Personnes âgées
- Professionnels...

Vous vous sentez angoissés, épuisés ou isolés ?

**VOUS AVEZ BESOIN D'UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ?**

Le Département de l'Ain élargit son dispositif d'écoute et d'accompagnement à tous ceux qui se sentent fragilisés.

**01 41 83 42 17\***  
7/7 de 9h à 21h

\* Appels traités par l'Avema, dans l'Ain. Appel non surtaxé - Coût d'un appel local



# 5

## Favoriser les dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommation responsable

**Le Département accompagne la transition énergétique grâce à l'initiation ou au soutien de nombreuses actions, dont un panel est présenté ci-après. La démarche Agrilocal, permettant aux collèges de s'approvisionner localement, a fait des émules, et l'Ain est devenu Numéro 1 à l'échelle nationale.**

# CONSTRUIRE EN BOIS LOCAL



C'est la volonté de plus en plus de maîtres d'ouvrages, qu'il soit public ou privé mais aussi des particuliers qui développent un intérêt de s'ancrer localement.

Depuis 2017, le Département de l'Ain soutient la construction des bâtiments publics en bois local à travers le Livre Blanc de la filière forêt-bois. Une façon de soutenir la ressource de nos belles forêts aindinoises et son tissu économique !

L'Ain est un département très forestier et le bois est un matériau de construction à la fois renouvelable et plein de qualités. En effet, le bois excelle pour sa résistance mécanique et sa légèreté, ce qui en fait le matériau idéal en agrandissement, rénovation et surélévation de bâtiments. Mais c'est aussi un très bon matériau en construction neuve, qui s'associe très bien avec le béton et le

métal. En utilisant du bois local, on soutient également l'emploi sur le territoire : du gestionnaire au charpentier en passant par le bûcheron, le débardeur et le scieur, mais aussi le menuisier ; les étapes sont nombreuses pour transformer un arbre en bois d'œuvre et c'est autant d'emplois qui sont ainsi valorisés !

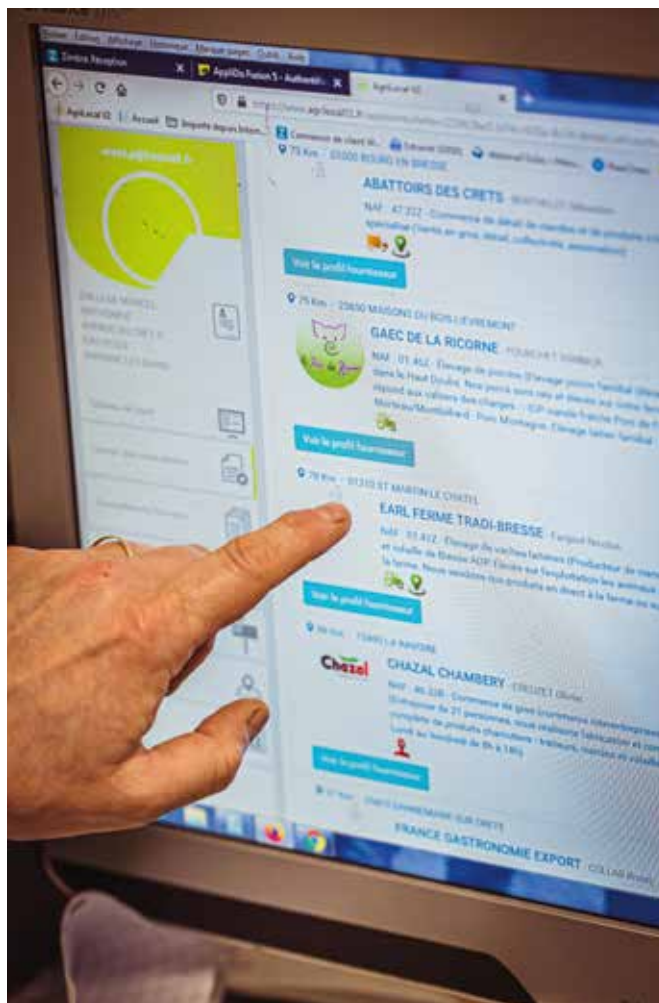
Depuis la création du dispositif, 7 constructions emblématiques ont été soutenues sur le Département pour un montant de subventions versées de 140 350 €. Parmi elles, le projet de Dinoplagne, le lycée de Saint Didier sur Chalaronne, ou encore le groupe scolaire de Montmerle sur Saône par exemple, ont ainsi pu bénéficier de cet accompagnement technique et financier.

## LA POSTE ADRESSE UN « CERTIFICAT DE NEUTRALITÉ CARBONE » AU DÉPARTEMENT

La Poste gère d'une part la distribution du courrier et d'autre part la diffusion du Magazine Ici c'est l'Ain dans toutes les boîtes aux lettres des Aindinois. En 2021, le Département de l'Ain a reçu un certificat de neutralité Carbone. Le Groupe La Poste nous garantit ainsi une prestation 100 % neutre en carbone, puisque le volume de CO<sub>2</sub> émis est compensé, dans le cadre d'une démarche de neutralité carbone. L'objectif final de cette démarche est bien entendu la réduction de gaz à effet de serre, grâce à des actions de fond : utilisation de véhicules électriques, de modes doux ou de véhicules au Gaz Naturel. En 2021, la flotte du groupe La Poste est en effet composée à 48 % de véhicules alternatifs. Ainsi dans l'Ain, 241 véhicules électriques, dont 119 vélos à assistance électrique, sont utilisés par La Poste. Les partenaires transporteurs de La Poste sont également sélectionnés avec attention, et les bâtiments bénéficient d'actions pour réduire la consommation d'énergie.



# BILAN ANNUEL ET ACTIONS PHARES D'AGRILOCAL



Agrilocal01 est numéro 1 en France ! (en chiffre d'affaires parmi 37 Départements adhérents à la plateforme) avec un CA de 600 000€ en 2020

Le Département de l'Ain adhère depuis fin 2015 à l'association nationale Agrilocal qui a développé une plateforme numérique de mise en relation des fournisseurs locaux (agriculteurs, artisans et entreprises locales) et des acheteurs de la restauration collective, publics ou privés.

En 2020, 150 acheteurs et 170 fournisseurs du Département de l'Ain sont inscrits sur la plateforme Agrilocal01.fr et fournissent la restauration collective du Département en produits locaux.

82% du chiffre d'affaires est généré par les collèges, 7% par les Communes et les cuisines centrales et 2% par l'armée, les maisons de retraite et les lycées. On assiste à une progression des acheteurs hors collèges.

Il est estimé que 30% des achats réalisés par les collèges répondent aux critères de la loi Egalim soit 90 000€. (entrée en vigueur dès janvier 2022). Globalement, 40% des achats sont effectués sur notre territoire. Afin d'accompagner les collèges publics en régie vers le respect de la loi Egalim, le Département a voté en juillet 2020 un dispositif incitatif pour apporter un bonus financier sur les achats de produits locaux achetés sur la plateforme.

15% des achats correspondent à des produits sous signe de qualité. (Bio, Label rouge, AOP-AOC, IGP, HVE)

## Le chiffre d'affaires des fournisseurs se répartit comme suit :

- 39% pour les entreprises locales (ex : primeurs, coopératives, entreprises de transformation)
- 29% pour les agriculteurs aindinois
- 20% pour les plateformes de distribution
- 12% pour les artisans aindinois.

## Plusieurs événements ont ponctué cette année 2020 :

- Afin de soutenir la filière « volailles de Bresse » durement impactée par la fermeture des restaurants, le Département a acheté 2 000 volailles de Bresse auprès de 3 abatteurs locaux pour les redistribuer gracieusement aux collèges de l'Ain.
- Pour faire face à l'augmentation de la précarité alimentaire de nombreux Aindinois, le Département a commandé des produits locaux pour le compte de la Banque alimentaire (2 X 50 000€ de denrées alimentaires périssables issus de producteurs locaux) ;
- Le plan de relance Post-COVID19 avec son dispositif incitatif a porté ses fruits et conduit à une évolution positive de 9% des marchés à bons de commande. Ce type de marché est sécurisant à la fois pour l'acheteur et le fournisseur.

# LE GRAND CARÉNAGE À LA CENTRALE DU BUGEY



Le grand carénage est un programme national de travaux de requalification et de modernisation des centrales nucléaires françaises afin de permettre de prolonger la durée de fonctionnement des réacteurs au-delà des 40 ans prévus à sa construction, avec une prise en compte des mesures de sécurité post Fukushima.

Démarré en 2014 pour une période allant jusqu'en 2025, le grand carénage de la Centrale du Bugey prévoit 2,1 milliards de travaux, avec un pic d'activité en 2020 et 2021.

Sur la même période, il s'accompagne des 3ème et 4ème visites décennales.

Afin de préparer l'arrivée des prestataires sur le site et permettre au territoire de bénéficier des retombées économiques liées à ces travaux, une instance réunit sous l'égide de la Centrale du Bugey et la Préfecture de l'Ain, la Région Auvergne Rhône-Alpes,

les Départements de l'Ain et de l'Isère, les Communautés de communes de la Plaine de l'Ain et des Balcons du Dauphiné et les communes à proximité immédiate, les CCI de l'Ain et de l'Isère, les acteurs de l'emploi et de la formation.

Ce travail partenarial se traduit par une évolution constante et régulière depuis 2017 des achats locaux du CNPE Bugey auprès d'entreprises des territoires en proximité immédiate (pour atteindre un montant de près de 93 millions d'euros en 2020 pour la région Auvergne Rhône-Alpes).

Pour l'Ain, en 2020, les achats locaux du CNPE Bugey ont représenté plus de 24 millions d'euros au bénéfice de plus de 150 entreprises aindinoises.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2019, l'Assemblée départementale a pris position pour la candidature du site du Bugey pour l'accueil d'un EPR de seconde génération.

# INAUGURATION DE LA RECYCLERIE DU PAYS BELLEGARDIEN

Le Département de l'Ain soutient la mise en œuvre de ressourceries et recycleries, projets au carrefour de l'environnement, du social et de l'économie. 6 ressourceries maillaient le territoire départemental en 2020.

La recyclerie du Pays Bellegardien est un projet qui s'inscrit pleinement dans le développement durable. C'est une structure qui collecte des biens ou équipements encore en état de fonctionnement, mais dont les propriétaires souhaitent se séparer. Elle les remet en état pour les revendre d'occasion à toute personne qui souhaite leur donner une seconde vie, ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage. Ses salariés sont employés dans le cadre d'un retour à l'emploi et d'un projet social d'insertion.

En complément, un service « Allo débarras » a été mis en place. C'est un service payant de la Recyclerie du Pays Bellegardien. Il permet, de faire emmener les vieux meubles et objets divers qui ne peuvent être réutilisés. Allo Débarras peut aussi bien permettre de débarrasser un gros meuble que vider un local complet (cave, garage, appartement, maison...).



Son inauguration a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2020, en présence des partenaires et financeurs. Le Département, a accompagné financièrement ce projet, en accordant une subvention de 10 600 euros.



# LE COMPOSTEUR DIGESTEUR « UPCYCLE » À THOIRY



Dans le contexte réglementaire prochain de collecte et tri des biodéchets à la source, la Commune de Thoiry a décidé de trier et de valoriser, en proximité, les déchets alimentaires issus de la restauration collective. Elle sert quotidiennement 400 repas aux élèves de maternelles et primaires. Des repas sont servis aussi les mercredis et lors des vacances scolaires au centre de loisirs.

La Commune a estimé, sur la base de pesées réalisées sur 2 semaines à la Toussaint, que ce sont plus de 10 tonnes de déchets alimentaires qui sont produites annuellement par la restauration scolaire et périscolaire.

Elle a donc souhaité mettre en place une solution de traitement des déchets organiques via un digesteur composteur électromécanique et les transformer en compost conforme à la norme NFU 44051, en faisant appel à la société «UPCYCLE».

Ce projet innovant bénéficie d'un financement départemental d'environnement 5 000 € sur un total de 20 000 € HT environ, dans le cadre de la politique de promotion de l'économie circulaire.

## **DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**Direction générale adjointe des finances,  
du développement et de l'attractivité des  
territoires**

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
Mission développement durable**

Site de la Madeleine

45 avenue Alsace-Lorraine

BP 10114

01013 Bourg-en-Bresse cedex

04 37 62 18 00